

Règles importantes pour la pêche au sein du Club de Pêche Edeweicht (FV Edeweicht e.V.)

Dispositions générales

- 1. Le permis de pêche doit être porté en même temps que la carte d'identité ou le permis de pêche sportif.**
- 2. Avant de commencer à pêcher, la date et le plan d'eau pêché doivent être inscrits dans le carnet de pêche.**
- 3. Les périodes de fermeture légales selon la réglementation de la pêche intérieure de Basse-Saxe s'appliquent.**
 - **Période de fermeture pour le brochet et le sandre : du 01.02 au 31.05.**
 - **Pendant cette période :**
 - **L'utilisation de leurres (spinning) est interdite.**
 - **Seuls les appâts suivants sont autorisés : asticots, vers et appâts végétaux (tels que la pâte).**
- 4. Les poissons de taille minimale doivent être immédiatement assommés et tués (selon la loi sur la protection des animaux).**
- 5. Tout silure capturé (pas de taille minimale) doit être immédiatement assommé, tué et signalé.**
- 6. La pêche dans les étangs de pêche et dans nos réservoirs de rétention des eaux pluviales est interdite pendant la nuit (du coucher au lever du soleil).**
 - **Exception réservée aux membres : La pêche dans "Tonkuhle" est autorisée du 01.06, à 12h00, jusqu'au 31.12, au coucher du soleil.**
 - **Les invités (non-membres) peuvent pêcher uniquement pendant la journée (du lever au coucher du soleil).**
- 7. Les poissons protégés doivent être retirés délicatement de l'hameçon et être remis à l'eau.**
- 8. Le plan d'eau "RRB 9 – Réservoir de rétention des eaux pluviales près de la station de pompage" peut être pêché uniquement par les membres de l'association.**

Équipements de pêche autorisés

- **La pêche avec des filets, des paniers à anguilles et des techniques de pêche au filet est interdite dans tous les plans d'eau de l'association.**
- **Küstenkanal :**

- 4 cannes à main ou à fond (avec 1 hameçon chacune) ou
- 1 canne à spinning ou
- 1 "Piere"
- Aue et Vehne :
 - 3 cannes à main ou à fond (avec 1 hameçon chacune) ou
 - 1 canne à spinning, 1 épuiette, 1 "Piere"
- Étangs / Réservoirs de rétention des eaux pluviales :
 - 2 cannes à main ou à fond (avec 1 hameçon chacune) ou
 - 1 canne à spinning
- Il est interdit de nourrir les poissons (y compris avec des paniers à appâts) dans les étangs et réservoirs de rétention des eaux pluviales.

Tailles minimales (en cm)

- 20 cm – brochet, perche, gardon, poissons blancs en général
 - 25 cm – truite de rivière / truite arc-en-ciel
 - 30 cm – carpe
 - 40 cm – silure
 - 45 cm – anguille
 - 50 cm – sandre, truite de mer*
 - 60 cm – brochet, saumon*
- (*Interdiction de capture dans Küstenkanal)

Limites de capture

- Maximum 8 poissons par semaine (du lundi au dimanche) des espèces suivantes :
 - brochet, sandre, carpe, anguille, truite
- Tonkuhle : maximum 2 poissons de qualité par jour

Règles de comportement

- La capture doit être montrée à l'inspecteur de pêche sur demande.
- Les papiers d'identité doivent toujours être disponibles.
- Le site de pêche doit être maintenu propre – les déchets trouvés sont attribués au pêcheur, qui est responsable de leur élimination.

- **Le camping et les barbecues sont interdits.**
 - **Les tentes de pêche avec couverture et les abris de pêche sans sol fixe sont autorisés.**

Interdictions

- **Pêche sur la glace**
- **Utilisation de bateaux pour nourrir ou pêcher dans les étangs**
- **Entrée dans l'eau (nager ou marcher dans l'eau)**
- **Jeter des matériaux ou des objets dans l'eau qui ne sont pas directement liés à la pêche**
- **L'utilisation de filets (setzkescher) est interdite**

Règles spéciales pour le Küstenkanal

- **Autorisé :**
 - **Bateaux de pêche**
 - **Grills à gaz et réchauds à gaz**
- **Un maximum de 15 poissons sous la taille minimale peuvent être capturés comme appâts.**

Infractions

Les violations de ces règles entraînent la révocation du permis de pêche.

Dans ce cas, aucun remboursement des frais ou des permis invités ne sera effectué.